Questions orales

et que j'ai obtenu confirmation de sa valeur et des conditions des autres propositions. Bien entendu, je donnerai suite, comme je le fais toujours, aux doléances du député.

M. MacKay: J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il acceptera de s'engager devant la Chambre à faire une enquête approfondie, de concert avec son collègue le ministre des Transports, sur les circonstances qui ont entouré l'octroi de baux et de concessions à Sky Shops Export Limited, tant à Dorval qu'à Mirabel?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je viens de recevoir un exemplaire de la pétition que le député compte présenter plus tard à la Chambre et j'aimerais en prendre connaissance avant de répondre à la question.

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DES ENQUÊTES SUR L'OCTROI DES CONTRATS DE L'AÉROPORT DE MIRABEL ET DES CONTRATS DE DRAGAGE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le solliciteur général. Au moment où le Parlement est saisi d'un projet de loi qui impose de lourdes restrictions de revenu aux travailleurs canadiens, le solliciteur général compte-t-il accélérer l'enquête sur les malhonnêtetés qui auraient été commises dans l'octroi des contrats de l'aéroport de Mirabel, ainsi que l'enquête de même nature, déjà en cours, dans le cas des contrats de dragage du gouvernement, afin que l'on puisse au moins imposer certaines restrictions à ces spécialistes de l'escroquerie?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déclaré à la Chambre l'autre jour, les accusations relatives à l'aéroport de Mirabel ont été transmises à la Gendarmerie royale, qui les étudie pour voir si une enquête s'impose. Le bruit selon lequel la remise de l'enquête serait due à une pénurie de personnel est tout à fait faux. J'ai encore vérifié la chose ce matin et, si la Gendarmerie juge une enquête nécessaire, elle la fera sans tarder. Quant à l'enquête sur le dragage, elle se poursuit aussi rapidement que possible.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

* *

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—LA DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX RECOMMANDATIONS DU JURY

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également poser une question au ministre des Transports. A la suite de l'enquête judiciaire sur l'écrasement de l'avion de la Panarctic Oil, le jury du coroner a très nettement demandé, ainsi d'ailleurs que les pères de deux jeunes victimes et la sœur du pilote, la tenue d'une enquête publique exhaustive sur l'accident; le ministre peut-il annoncer à la Chambre qu'il compte accéder à leur requête immédiatement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je trouve les résultats de la première enquête et le rapport qui m'en a été fait satisfaisants sur le plan des transports et de la sécurité; je l'ai d'ailleurs déjà dit à la Chambre. Les autres questions qui peuvent être

soulevées à ce propos relèvent plutôt du ministre de la Justice.

M. Leggatt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme ce jury a maintenant fait des recommandations précises—en particulier, l'obligation pour les opérateurs radio d'être licenciés, ce qui, selon moi, est franchement essentiel, et l'existence de ceintures de sécurité et de règles à suivre en cas d'urgence lors d'un écrasement, le ministre pourrait-il nous dire si son ministère en a pris connaissance et si l'on peut s'attendre à des mesures immédiates en ce sens?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que la question de la sécurité dans l'aviation du secteur privé a fait l'objet d'une étude et que, il y a plusieurs mois, des propositions visant à modifier les règlements en vigueur ont été présentées à l'industrie privée pour qu'elle en discute. Ces propositions portaient sur toute une série de questions concernant les installations et les qualifications professionnelles dans l'aviation du secteur privé. Nous comptons recevoir les observations des intéressés avant la mi-novembre; alors, nous pourrons formuler une nouvelle réglementation.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION DES POUVOIRS D'ASSIGNATION DE TÉMOINS— LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une dernière question supplémentaire au ministre de la Justice. Étant donné les problèmes qu'a eus le jury de coroner pour convoquer des témoins de l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest et comme l'assignation de témoins d'une province à l'autre est un problème constant au Canada, le ministre le sait, pourrait-il consulter, ou du moins faire le nécessaire pour consulter ses homologues afin de mettre au point une loi régissant les vastes pouvoirs relatifs à l'assignation en justice? Cela permettrait d'éliminer le problème qui se pose constamment lors d'enquêtes judiciaires ou aux jurys qui n'ont pas la compétence voulue pour citer des témoins à comparaître, de sorte qu'ils ne peuvent pas connaître tous les faits.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à mes conseillers, il y a quelque temps, d'examiner l'ordonnance du coroner dans les Territoires du Nord-Ouest et d'évaluer son efficacité à la fois en ce qui concerne les pouvoirs d'ensemble des coroners dans le Nord et les pouvoirs relatifs à la citation de témoins de l'extérieur des Territoires. Cet examen est en cours. Le même problème se pose, comme le député l'a indiqué, entre le nord et les provinces et d'une province à l'autre. Pour résoudre ce problème, les provinces devraient adopter une loi de reconnaissance uniforme et réciproque des assignations en justice, comme le recommandait l'an dernier la Commission sur l'uniformité. Je presse les procureurs généraux des provinces d'examiner attentivement ce rapport et de prendre des mesures qui s'imposent. J'aborderai volontiers cette question lors de ma prochaine rencontre avec les procureurs généraux des provinces.